N° 622. DIMANCHE 26 JANVIER 1862. 9e année.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Bourse.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est [illegible] pour la publication des annonces de MM. [illegible] BULLIER et Cie, pour les villes de Rou[illegible]

ROUBAIX

25 janvier 1862.

Moniteur du 24 janvier.

PARTIE OFFICIELLE.

Palais des Tuileries, le 23 janvier.

S. Exc. Mgr Chigi, archevêque de Mire, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur en audience publique, et de lui remettre les brefs de Sa Sainteté qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité de nonce du Saint-Siége apostolique.

L'Empereur était entouré de LL. EExc. les grands officiers de la Couronne et des officiers de service de la Maison de Sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

S. Exc. Mgr Chigi a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

» Je sens tout le prix de la confiance dont le chef vénéré de l'Eglise, mon auguste souverain, veut bien m'honorer, en me nommant nonce apostolique auprès de Votre Majesté, Empereur de cette noble et généreuse nation qui, parmi les titres nombreux qui la distinguent, revendique celui de très chrétienne.

» En remettant entre vos mains, Sire, le bref par lequel notre Saint-Père a daigné m'accréditer auprès de Votre Majesté, je la prie de croire que j'emploierai tout mon zèle à maintenir les bons rapports qui heureusement existent entre le Saint-Siége et votre gouvernement.

» Dans l'espoir, Sire, d'être assez heureux pour mériter également votre confiance, je forme les vœux les plus sincères pour le véritable bonheur de Votre Majesté, de S. M. l'Impératrice, du Prince Impérial et de la France. »

L'Empereur a répondu :

« Je vous remercie des sentiments que » vous m'exprimez au nom du Saint-Père, » et déjà, à l'occasion de la nouvelle année, » Sa Sainteté avait bien voulu adresser » pour moi au général de Goyon des paro» les qui m'ont profondément touché. » Soyez persuadé que je chercherai tou» jours à allier mes devoirs comme sou» verain avec mon dévoûment pour le St» Père.

» Votre nomination auprès de moi, con» tribuera, je n'en doute pas, à rendre » plus intimes des relations si essentielles » au bien de la religion comme à la chré» tienté. »

S. Exc. le nonce a ensuite eu l'honneur d'être reçu par l'Impératrice. Il a adressé à Sa Majesté le discours qui suit :

« Madame,

» Honoré par la grâce de notre Saint-Père de la haute mission de nonce apostolique auprès de Sa Majesté l'Empereur, je suis heureux de déposer entre les mains de Votre Majesté Impériale le bref que Sa Sainteté lui adresse en cette occasion.

» Je suis particulièrement chargé par le Saint-Père de renouveler à Votre Majesté, en son nom, les assurances de son affection toute paternelle, ainsi que celle des vœux qu'il ne cesse de faire pour le bonheur de Votre Majesté et du Prince impérial. »

L'Impératrice a répondu :

« Monsieur le nonce, je suis toujours » bien sensible aux témoignages d'affec» tion qui me viennent du Saint-Père, et » je suis particulièrement touchée de celui » que vous me donnez en son nom pour » mon fils et pour moi. Veuillez, je vous » prie, être auprès de Sa Sainteté l'inter» prète de mes sentiments de respectueuse » gratitude et croire à la satisfaction que » me cause votre présence parmi nous. »

S. Exc. Mgr Chigi, accompagné des personnes de sa nonciature, a été conduit au palais des Tuileries dans des voitures de la cour et reconduit, après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de la nonciature.

PARTIE NON OFFICIELLE.

L'Empereur fera en personne, le lundi 27 janvier, à une heure précise, dans la grande salle du palais du Louvre, l'ouverture de la session législative de 1862, et recevra le serment des membres du Sénat et du Corps législatif qui n'ont point encore rempli cette formalité.

La garde nationale et la garde impériale feront la haie sur le passage des cortéges de Leurs Majestés pour se rendre du palais des Tuileries au pavillon Denon.

Les membres et les Dames du Corps diplomatique, les cardinaux, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux, les amiraux, la députation des grands-croix de la Légion d'honneur, et leurs femmes ; les officiers non de service des Maisons de Leurs Majestés et des Prince et Princesses de la Famille Impériale arriveront par la rue de Rivoli, entreront dans la cour du Louvre par la grille vis-à-vis de la rue de Marengo, se feront descendre au pavillon de l'Horloge et montreront par l'escalier de Henri II.

Les Présidents et les membres du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat, ainsi que les membres des différentes députations et les personnes invitées, arriveront à la place du Carrousel par la rue de Rivoli ou le quai des Tuileries, et se feront descendre à la porte du pavillon Denon, sur la place Napoléon III.

On se retirera par l'escalier par lequel on sera monté.

Toutes les personnes qui assisteront à cette cérémonie devront être arrivé *à midi un quart au plus tard.*

Des salves d'artillerie annonceront le commencement et la fin de la cérémonie.

La *Patrie* d'hier soir annonce qu'elle a reçu d'Alger la dépêche télégraphique suivante, qu'elle donne sous toute réserve :

« *Mercredi, sept heures du soir.* — Lundi soir, on a entendu d'Alger, à une distance de 6 milles environ, une canonnade prolongée. Deux navires étaient aux prises. Ce matin, mercredi, à la pointe du jour, on a aperçu un bâtiment à aubes et cheminées rouges, paraissant être le *Sumter*, qu'on suppose avoir coulé son adversaire. »

Aucune dépêche n'étant venue aujourd'hui confirmer cette nouvelle, nous croyons sage de la considérer sinon comme fausse, du moins comme étant des plus hasardées.

La *Presse* dit dans ses dernières nouvelles :

« Le ministère anglais n'a voulu prendre aucune décision au sujet de la reconnaissance des Etats confédérés du Sud.

» Vu l'importance de la mesure, les ministres, après avoir beaucoup discuté pour ou contre, ont décidé qu'ils soumettraient la question au Parlement. »

(Exécution de l'article 26 de la loi du 26 mai 1819).

Par un jugement du tribunal correctionnel de la Seine, du 27 décembre 1861, devenu définitif, le sieur Auguste Nefftzer, gérant du journal le *Temps*, le sieur Louis-Firmin Legault, homme de lettres, le sieur Adolphe Guéroult, rédacteur en chef gérant du journal l'*Opinion nationale*, et le sieur Emile Pauchet, rédacteurs dudit journal, déclarés coupables, savoir : le sieur Nefftzer d'avoir publié dans le numéro du 27 novembre 1861 du journal le *Temps* une nouvelle fausse relative à un drame sanglant dont une maison d'éducation religieuse du faubourg Saint-Germain aurait été le théâtre ; le sieur Legault, d'avoir rédigé et signé l'article contenant cette relation ; le sieur Guéroult d'avoir, dans le numéro du 29 novembre 1861 du journal l'*Opinion Nationale*, publié un article dans lequel il annonce qu'on s'accorde de toutes parts pour confirmer l'exactitude du récit fait par le *Temps*, et le sieur Pauchet pour avoir signé cet article, ont été condamnés chacun à 1000 francs d'amende par application de l'article 15, § 1er du décret du 17 février 1852.

Angleterre.

On écrit de Londres, 22 janvier :

« Nous avons eu hier d'assez bonne heure, par la télégraphie, l'extrait du rapport de M. Fould publié par le *Moniteur*. Je dois vous dire qu'au Stock-Exchange, dans Lombard street et dans les bureaux des grandes maisons de commerce, on paraissait généralement content et on approuvait le ministre des finances de l'empire français d'aborder ainsi résolument la question.

» En Angleterre comme en France, quand les gens de finance voient une année devant eux, il semble qu'ils en ont jusqu'à la fin des siècles. Je crois donc pouvoir vous assurer que demain matin nos journaux feront sans exception chorus d'éloges sur les mesures financières du ministre français. Je crois, Dieu me pardonne ! que le cabinet de Saint-James est tout disposé à faire des coquetteries à la France ; il a tant envie de nous entraîner dans sa politique anti-unioniste et de vous faire partager ses rancunes et ses haines contre les Etats-Unis !..

» Savez-vous la tactique qu'il emploie pour influencer l'opinion publique ? Il essaie de faire croire que le gouvernement anglais a la main forcée par la France pour violer le blocus et pour reconnaître le Sud. Ces finesses cousues de fil blanc doivent bien vous faire rire ; je ne sais pas si la France éprouve un grand désir et a un intérêt sérieux à détruire l'œuvre de Washington ; à donner sa protection aux marchands d'esclaves et au travail forcé ; à humilier, à amoindrir la seule puissance maritime qui pourrait s'unir à elle pour empêcher l'Angleterre d'accaparer le monopole et la suprématie des mers ; mais ici les gens sensés ne peuvent y croire.

» Depuis la mort du prince Albert, on a apprécié d'une manière bien diverse les conséquences que cet événement imprévu pouvait avoir ; les uns ont prétendu que la reine Victoria avait supporté ce coup avec un grand courage et qu'elle était décidée à chercher des consolations en se consacrant tout entière à l'accomplissement de ses devoirs de reine et de mère ; d'autres, au contraire, vu l'infirmité où, dans l'immensité de sa douleur, elle songeait à se décharger d'un fardeau trop lourd pour ses forces, maintenant qu'elle n'avait plus personne à le supporter et qu'elle chercherait toutes ses consolations dans les secours de la religion.

» Ces vagues rumeurs d'abdication, et même de conversion, viennent de se faire jour dans la presse. Le *Sheffield-Daily-Télégraph* contient à ce sujet une lettre qui lui est adressée par son correspondant de Londres et cette lettre est reproduite ce matin par le *Morning-Chronicle*. Ce qu'il y a de positif, c'est que la reine Victoria est dans la réclusion la plus complète, dans ses appartements d'Osborne, qu'elle n'a vu aucun ministre. C'est à peine si elle reçoit ses enfants. »

Pour extrait : J. REBOUX.

Pologne.

On écrit de Varsovie, 18 janvier :

« Les séances du conseil d'Etat, interrompues par suite des derniers événements, doivent être reprises dans les premiers jours du mois de février. Ce conseil s'occupera tout d'abord de la discussion du projet de statut qui doit faire des paysans corvéables des propriétaires et fixer les conditions du rachat des terres et des bâtiments appartenant aux seigneurs. Pour le moment, c'est la question la plus importante relativement à l'avenir de ce pays ; elle a été suspendue par suite de l'agitation qui régnait au sein de la population.

» L'académie de médecine, fermée depuis 6 mois, sera ouverte le 26 janvier.

» On assure que le nonce nouvellement nommé pour St.-Pétersbourg doit résider pendant quelques mois de l'année dans notre capitale. L'Empereur a réellement manifesté le désir de voir occuper ce poste par Mgr Chigi, non-seulement parce que ce haut dignitaire de l'Eglise lui est personnellement connu, mais encore parce qu'il est proche parent de quelques illustres familles russes et notamment du prince Boriatynski et Wiltgenstern. Toutefois le Saint-Siége a choisi pour occuper le poste dont il s'agit, Mgr Inocent Fericri, archevêque de Sidon, qui remplit actuellement les mêmes fonctions à Lisbonne. Mgr Ferieri est un personnage connu, assure-t-on, par sa haute intelligence et par son caractère intègre.

» On attend dans notre ville, le nouvel archevêque Mgr Felinski et le marquis Wielopolski. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 26 JANVIER 1862.

— N° 1. —

L'EMPIRE DES CONVENANCES

OU

LES DEUX AMIS.

J'ai remarqué qu'en général nous nous croyons justes envers les autres, lorsqu'après avoir placé leurs défauts et leurs qualités dans la balance, nous pouvons déterminer quel est le côté qui l'emporte : rien n'est pourtant plus vicieux qu'une telle méthode. Cette séparation n'existe pas dans la nature. Les actions et les opinions de chaque individu sont comme lui-même, le produit du mélange dont il est composé. Contentons-nous donc de leur ensemble, et gardons-nous de cet esprit d'analyse qui, décomposant tout, désenchante tout. Quant à moi, je me plais à croire que chacun de nous se distingue par une sorte de bien qui lui est propre ; tandis que le mal vient presque toujours, ou de ce qui nous entoure, ou de notre éducation, ou de notre position dans le monde. Je conçois, sans beaucoup d'efforts, que celui qui jouit d'une immense richesse ait le ridicule de l'importance ; que celui qui a l'avantage d'une haute naissance ait de la fierté, même de la vanité. Que m'importe, si ces défauts, qui sans doute altèrent leurs bonnes qualités, ne les détruisent pas. Plus l'exercice de celles-ci aura rencontré d'obstacles, et plus celui qui les aura surmontés me paraîtra avoir acquis de droits à mon estime. Si ce sentiment est vrai, comme je n'hésite pas à le penser, il sera partagé par mes lecteurs : au surplus, je n'entends en tirer, quant à présent, d'autre conclusion que celle-ci ; c'est qu'aux yeux de celui qui réfléchit, nous ne sommes pas toujours coupables de tout le mal que nous faisons. Cet axiome établi, voyons si nous n'en trouverons pas l'application dans l'histoire qui va suivre. L'authenticité en est incontestable ; témoin oculaire des faits qui la composent, celui qui va la raconter ne s'est permis d'y changer que les noms des personnages.

Le duc de Saint-Céran descendait d'une des plus anciennes maisons du Dauphiné. Il avait à peine vingt ans, lorsque la mort de son père l'appela au commandement du régiment dont sa famille était propriétaire. C'était dans les dernières années du règne de Louis XV. Dès son début à la cour, tous les yeux se fixèrent sur lui ; on savait quels soins et quelle sévérité avaient présidé à son éducation. Le vieux duc de Saint-Céran, jadis l'élève, l'ami et le compagnon d'armes du maréchal de Saxe, avait consacré la fin de sa glorieuse carrière à rendre son fils digne de lui, et lorsque celui-ci parut au milieu des courtisans, il devint d'abord l'objet d'une curiosité qui ne tarda pas à se convertir en une véritable admiration. Les jeunes seigneurs de son âge n'avaient ni moins de grâce, ni moins de dignité que lui dans leurs manières, mais ce qui faisait qu'il était particulièrement distingué de tous, c'était le peu de soin qu'il prenait pour l'être. Son indifférence à cet égard provenait moins de sa réflexion que d'un sentiment de dignité personnelle, qui lui inspirait surtout une repugnance insurmontable pour les moyens de succès alors en usage. Il lui semblait, malgré les exemples contraires qu'il avait sans cesse sous les yeux, que l'on pouvait arriver à une grande réputation, ou obtenir de hauts grades militaires, sans recourir à la ridicule intervention des femmes, et surtout il pensait qu'il n'était pas nécessaire d'afficher ensuite un injurieux mépris pour la réputation de celles aux pieds desquelles on s'était si bassement prosterné. Ces sentimens et la conduite qui en était le résultat ne lui donnèrent pas, il faut le dire, un grand nombre d'imitateurs ; on affectait de les traiter tout haut de singularité ; mais il n'était personne qui ne se sentît intérieurement pénétré d'une sorte de respect pour la noblesse et l'indépendance d'un tel caractère : c'est par-là qu'il échappait principalement à cette arme dangereuse qui ne détruit rien, mais qui flétrit tout, à celle du ridicule que l'on manie si habilement dans les cours. Au surplus, si le duc ne ressemblait à personne et ne se comparait à personne ; il ne faisait point parade de ses qualités, et prenait encore moins la peine de cacher ses défauts.

Il n'en était point exempt, et ce qui pouvait en partie racheter leurs inconvéniens, il était le premier à les reconnaître. Mais c'était-là tout ; et sur ce point on peut dire qu'il ne différait en rien des autres hommes. Le blâme que l'on se donne est presque toujours un moyen de prévenir celui que l'on craint, et comme tout le monde, le duc avait la force de s'accuser, parce qu'il manquait de celle qui lui était nécessaire pour se corriger.

Mais parmi ces défauts il en existait un d'autant plus dangereux pour lui qu'il ne l'apercevait même pas, ou plutôt qu'il le cultivait comme une vertu : c'était la plus inflexible fierté ; il faut pourtant le reconnaître, à la différence de la vanité qui n'est qu'une petitesse de l'esprit, la fierté convient à une âme élevée, et n'est jamais mise en jeu que par de graves intérêts. C'est par-là qu'elle impose à la multitude, qu'elle séduit celui qu'elle revêt d'une fausse grandeur ; c'est par-là, en un mot, quelle exerça sur la vie entière du duc sa constante influence.

Quelques années se passèrent cependant sans qu'elle produisît de résultats remarquables. Mais déjà plusieurs faits avaient pu servir à mettre en évidence le trait caractéristique dont nous parlons, et nous en signalerons un des à présent, moins encore à cause de son importance actuelle que par la liaison qu'il doit avoir avec les événements futurs.

Personne n'ignore l'ascendant qu'au temps qui nous occupe la maîtresse du monarque exerçait et sur l'esprit de son royal amant et sur la direction des affaires ou des grâces. Aussi la plupart des grands venaient-ils fléchir le genou devant l'idole. Le duc de Saint-Céran trouva cet usage établi dès qu'il parut à la cour, et refusa, constamment de s'y soumettre. La comtesse le remarqua ; et c'en fut assez pour qu'elle cherchât à l'attirer dans sa société. Elle multiplia les soins et les avances auprès du duc, qui n'y répondit d'abord que par de l'indifférence, ce finit par leur opposer des dédains marqués, lorsqu'il ne vit plus d'autre moyen de s'en débarrasser ; dès lors elle devint son ennemie déclarée. Le duc méprisa sa colère comme il avait méprisé son amitié, mais il ne tarda pas à éprouver, et d'une manière qui lui fut sensible, que la vanité n'est jamais impunément offensée ; pour mieux faire sentir l'espèce de vengeance dont il eut à se plaindre, il faut nécessairement remonter à une époque antérieure à celle où nous sommes arrivés.

Avant que son père eût entrepris de mettre la dernière main à son éducation, le duc de Saint-Céran avait été placé dans un collége où il était resté jusqu'à l'âge de seize ans. Dans le cours de ses études, c'est-à-dire à cette époque de la vie où l'on ne connaît encore que la différence des caractères sans soupçonner celle des rangs, où l'on se juge et ne se compare pas, enfin où l'on n'a que des égaux, je dirais même que des amis, le duc s'était attaché particulièrement à l'un de ses camarades de classe. D'Orgemont, c'était son nom, méritait cette préférence. Une facilité prodigieuse, une imagination brillante et une justesse remarquable dans les idées, lui avaient acquis sur ses compagnons une supériorité que lui seul semblait méconnaître. Il ne se montrait sensible qu'aux succès qu'il obtenait dans le cœur de ses amis, et Saint-Céran était celui qu'il mettait à la tête de tous. Cette liaison qui avait duré plusieurs années, et pendant leur égalité, survécut à cette même égalité. La famille de d'Orgemont n'était remarquable que par les principes d'honneur et de probité qui chez elle paraissaient être héréditaires : c'était par là seulement qu'elle possédait un rang. Appartenant du reste à la classe mitoyenne, c'est-à-dire honorable et non noble, elle se contentait d'une fortune médiocre, fruit